

Lycée : menace sur les enseignements artistiques

Dans le cadre de la réforme des lycées, des spécialités artistiques uniques dans certains départements ont été supprimées. Les options facultatives censées les remplacer sont elles aussi menacées.

Elles ont été sauvées in extremis. Les spécialités arts plastiques du lycée Emile-Zola (Wattrelos) et du Pays-de-Condé (Condé-sur-l'Escaut), seront finalement proposées aux élèves de l'académie de Lille à la rentrée 2019. Jusqu'à cette année, ces enseignements étaient ouverts aux élèves de Première et Terminal Littéraire. Avec la réforme des lycées et la suppression des séries, les professeurs imaginaient qu'ils seraient reconduits comme « spécialités ». Mais ce ne fut pas le cas. Enseignants et élus se sont mobilisés. Ils ont obtenu gain de cause. « *Bravo à tous pour cette détermination sans faille !* », a écrit la députée Catherine Osson à destination de l'équipe pédagogique du lycée Emile Zola, le 24 janvier dernier. Quelques semaines plus tôt, après un mois de protestations, le lycée du Pays de Condé apprenait, lui aussi, le maintien de sa spécialité artistique.

Ils ne sont pas les seuls à avoir tremblé. D'autres enseignements artistiques ont connu le même scénario. C'est le cas de la spécialité cinéma du lycée d'Arsonval (Brive), dans l'académie de Limoges. En novembre dernier, l'hypothèse de sa suppression a été formulée lors d'une réunion de préparation à la rentrée 2019. Le maire s'est empressé de contacter la rectrice et l'en a dissuadé. Quant à la spécialité musique du lycée Limosin (Limoges), c'est une intervention du Syndicat national des enseignements de second degré (Snes) qui a empêché sa disparition à l'échelle de l'académie.

Disparitions à l'échelle de départements

Certains établissements ont été moins chanceux. L'association des professeurs d'éducation musicale (APEMu) a tenté de recenser tous ceux où la spécialité musique n'était pas reconduite. La tâche s'est révélée plus compliquée que prévue. D'une part, parce que les cartes des spécialités, dévoilées en décembre, ont connu des modifications jusqu'en avril. D'autre part, parce que les motifs de fermetures sont très hétérogènes d'un établissement à l'autre : départ à la retraite non renouvelé, absence de professeur, effectifs faibles, absence de motif... « *On a tout de même pu isoler certaines situations marquantes comme la disparition d'une spécialité au sein d'un département* », précise Anne-Claire Scebal, présidente de l'APEMu. *Certes, il est difficile de défendre un enseignement qui ferme pour des raisons d'effectifs. Mais je ne peux pas croire, qu'à l'échelle d'un département, seuls deux élèves sont intéressés par une spécialité artistique.* » Pour la professeure, c'est à l'académie de mettre en place des stratégies pour rendre ces enseignements plus attractifs.

Selon notre propre enquête, des spécialités artistiques ont disparu de départements dans les académies de Limoges, Orléans et Dijon. Les deux académies les plus touchées restent celles de Poitiers et de Nancy-Metz. Les Deux-Sèvres perdent ainsi leurs uniques spécialités musique et théâtre, proposées aux lycées Jean Macé (Niort) et Maurice Genevoix (Bressuire). Pour Séverine Martin, professeur de théâtre, aucun motif ne justifie cette suppression : « *Cette année, nous avons 13 élèves en 1er L. Autant qu'à La Rochelle (12), Angoulême (13) et Poitiers (15). Nos effectifs sont plus importants que ceux du lycée d'Aubusson (8), dans l'académie de Limoges. Leur spécialité est pourtant maintenue* ». Dans les Deux-Sèvres, il ne reste plus que deux spécialités art-plastique et une spécialité

histoire des arts pour huit établissements. Les autres ne sont disponibles que dans les lycées de villes universitaires à 80 voire 180 km de là. Dans l'académie de Nancy-Metz, il n'y a plus d'histoire des arts en Moselle ni dans la Meuse. Le rectorat invoque des effectifs trop faibles. Les Vosges, quant à elles, perdent leur unique spécialité cinéma au lycée Jean-Baptiste Vuillaume (Mirecourt). L'académie n'a pas réussi à recruter de professeurs pour assurer la pérennité de l'enseignement. Le sort de l'unique spécialité musique de Meurthe-et-Moselle, pour sa part, reste flou. Contacté le 26 avril, le lycée Frédéric Chopin (Nancy) affirme que l'enseignement a bel et bien été supprimé. De son côté, le rectorat assure qu'un arrêté du 19 avril le maintient. Il n'aurait pas encore été rendu public.

« Les effets les plus redoutables sont à venir »

Au total, l'académie de Nancy-Metz compte 5 suppressions pour une création. Là, où des académies de Bordeaux et Caen n'ont effectué aucune modification. Là, où l'académie de Toulouse a ouvert neuf enseignements artistiques. Pour Eric Pagotto, doyen du collège des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-APR) de Nancy-Metz, « *La carte répond à la demande. Certaines académies annoncent des ouvertures alors qu'elles ont la même dotation que nous. Rien ne dit qu'elles pourront honorer ces annonces.* » Le représentant du rectorat rappelle que « *rien n'est figé* » : « *Des enseignements peuvent être ouverts s'il y a une demande importante des familles et des établissements. La carte est revue chaque année.* » Contacté, Ivan Guilbault, secrétaire général adjoint de l'académie de Poitiers, rappelle que « *la plupart des établissements proposent neuf spécialités, soit deux de plus que le minimum fixé* ». Pour cette académie, le nombre de spécialités par lycée importe plus que la nature de celles-ci. Dans une lettre, le recteur de Poitiers, Armel de la Bourdonnaye, insiste sur le nombre important de spécialités « *rare* » proposées. Il ne fait cependant pas de distinction entre celles qui relèvent du domaine scientifique et celles du domaine artistique. L'ancien directeur de l'École des Ponts Paris tech et de Central Nantes écrit également : « *Les enseignements de spécialités artistiques sont présents dans tous les départements de l'académie* ». Là encore, il ne précise ni leur nombre ni leur nature par département. Même observation pour les académies de Lyon et Grenoble. Sur leur carte des spécialités, la présence d'enseignements artistiques n'est indiquée que par la seule mention « *art* », sans plus de précisions.

Interpellée par e-mail sur les disparitions de spécialités artistiques dans des départements, l'Éducation Nationale a ignoré la question. À une autre interrogation, le ministère affirme qu'il « *veille à déployer l'offre d'enseignement de spécialité artistique sur tous les territoires, notamment les plus éloignés de l'offre culturelle. (...) Il y avait par exemple 150 sections Cinéma-audiovisuel à la rentrée 2018, il y en aura 154 à la rentrée 2019. Il y avait 170 sections Théâtre, il y en aura 183 à la rentrée 2019.* » Le ministère n'avance pas de chiffres pour les spécialités les plus touchées par les suppressions : les arts plastiques et l'histoire des arts. Selon nos chiffres, sur 12 académies, 13 spécialités histoire des arts ont disparu. Philippe Guiyard, directeur de l'association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT), confirme que la réforme a entraîné l'ouverture de spécialités théâtre. Mais il s'inquiète pour leur pérennité : « *Les effets les plus redoutables de cette réforme sont sur les deux ans à venir. En Première, les élèves choisissent trois spécialités. En Terminale, ils n'en gardent que deux. Nous nous attendons à ce qu'une immense partie des jeunes abandonnent des spécialités artistiques en Terminale pour se conformer aux attentes de Parcoursup. Si les effectifs baissent nous craignons que les spécialités ferment.* » L'APeMu, l'ANRAT, Polychrome et les ailes du désir (cinéma) ont demandé « *un moratoire*

de trois ans pour les enseignements en spécialité et en option (...) quels que soient les effectifs concernés. »

Des options facultatives menacées

Par téléphone, les chefs d'établissement - où une spécialité a fermé -, précisent systématiquement que l'option facultative correspondante est maintenue. C'est aussi le réflexe des académies de Poitiers et Nancy-Metz. Pour Eric Pagotto, les spécialités sont destinées à des « *projets professionnels* » tandis que les options facultatives sont des enseignements « *de découvertes, de passions* ». « *Peu d'élèves envisagent de se spécialiser dans l'art*, affirme le doyen de l'IA-APR de Nancy-Metz. *Pour ces profils particuliers, nous avons un bac technologique artistique dans l'académie. En filière générale, l'option facultative correspondra mieux à la demande.* »

Mais syndicats et professeurs s'inquiètent également pour l'avenir des options. Contrairement aux spécialités, ces enseignements facultatifs ne sont pas financés par le ministère de la Culture (DRAC). Elles sont à la charge des établissements. Ces derniers reçoivent une enveloppe d'heures destinées aux options mais aussi aux dédoublements de classe, à l'aide personnalisée, etc... Dès lors, les options artistiques sont en concurrence avec d'autres enseignements. Au vu de leurs effectifs faibles, le risque est qu'elles ne soient pas prioritaires et ferment. L'APEMu a recensé les options musique de 98 établissements de son réseau. « *Selon les prévisions de février, 32 options sont supprimées et 66 sont maintenues dont 1/3 avec des pertes d'heures*, note Anne-Claire Scebalt. *Certains établissements ont déjà décrété qu'il n'y aurait que trois heures pour les trois niveaux réunis (Seconde, Première, Terminale), là où il y avait trois heures pour chaque niveau. C'est une mort déguisée. Des proviseurs ont même décidé de fermer des options parce qu'elles ne rapportent plus de points au bac, dans le cadre de la nouvelle réforme* ». Dans un mail que nous avons pu consulter, un chef d'établissement de l'académie de Nancy-Metz écrit : « *Les options n'étant plus financées, les horaires seront à prendre sur la marge de chaque niveau. Il semble qu'en seconde cela reste jouable mais en 1^{ère} et Tle, c'est du domaine de l'impossible. (...) La spécialité arts plastiques est aussi menacée. De plus, le poids des options pour le bac devient négligeable, sauf le latin et grec, les parents lors de réunion m'ont questionné sur le sujet.* »

Pour l'Éducation nationale, « *il n'y a aucune raison de penser qu'il y aura moins d'élèves en art, notamment en enseignement optionnel. (...) Cet enseignement apporte à l'élève (...) un profil singulier et un parcours enrichi et renforcé pour la suite de sa formation.* ». Eric Pagotto se veut aussi rassurant : « *Il y a vraiment beaucoup d'options dans notre académie. Je ne pense pas qu'elles disparaîtront. Elles donnent une coloration aux établissements. Ils ont intérêt à les conserver.* » Cependant, beaucoup d'établissements ignorent encore quelles options ils pourront proposer à la rentrée.

10 339 signes.